

Réunion de conseil municipal marathon

juste avant les vacances



Longue réunion de conseil municipal, très longue réunion en cette fin juin avec vingt questions à l'ordre du jour dont quatre gros chapitres : les conseils de quartier, le compte administratif 2007, les droits de préemption fonds de commerce et la zone de développement de l'éolien.

C'est sur les conseils de quartier que l'on s'attendait à des réactions. Une nouvelle fois elles ne sont pas venues du côté supposé. Quatre conseils créés (Coeur de ville, Europe Hauts d'Orchies et Plein Sud). 101 candidatures recevables pour y siéger dans un rôle consultatif et de développement de la démocratie. M. Bailly proposa que toutes les candidatures soient acceptées, soit une trentaine par quartier. Désaccord de Mme Savary (PCF) qui a estimé que des personnes présentes sur les listes ont fait du tort au PCF lors des dernières élections. À une très large majorité (le PCF s'étant désuni sur ce coup), la proposition du maire a été adoptée avec satisfaction de l'opposition en prime.

Second point : le budget primitif présenté par Gérard Dépret, adjoint aux finances. Il en ressort une baisse de l'endettement de la commune et un excédent de clôture de 30 358,79 E à la section investissement. M. Goasdoué, (opposition et président de la commission des finances) contesta certains chiffres, mais sans grande véhémence.

Énervement

Troisième point, les droits de préemption fonds de commerce. Suite au décret de la fin 2007 la municipalité a voulu profiter de la loi et se doter d'un nouvel outil pour maintenir le commerce de proximité en centre-ville et dans le quartier de la gare. M. Bailly a donc demandé aux conseillers d'entériner et de valider les choix retenus lors des réunions précédentes. Tout en faisant remarquer que la chambre de commerce Grand Lille montrait quelques réticences et freinait l'évolution des choses. M. Bræms (opposition), président de l'union du commerce locale a répondu qu'il souhaitait un dossier plus complet (lieux, types de commerce, risques, etc.), ce qui eut le don d'énerver passablement les leaders de la majorité municipale. « Notre plan est cohérent et réfléchi... et on se passe des réflexions de cette chambre... » Malgré tout et à l'unanimité, l'utilisation du droit de préemption fut voté.

Dernier point, la zone de développement de l'éolien. Conformément à la loi, un dossier complet a été créé et déposé par la CCCP. Le préfet a six mois pour prendre sa décision. Le dossier prévoit l'implantation de 3 à 6 machines d'une puissance de 2,5 MW chacune. La commune doit donner son accord pour l'implantation. Accord donné malgré le refus de l'opposition.

Le reste de la soirée a permis de voter et d'accepter quelques conventions, changements statutaires et transferts.